

CDG 35 - Service Interrégional des Concours
Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé
CS 13600
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

Rapport du Président du jury

Concours D'ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE Session 2010

Spécialités :

Musées,
Archives.

I.CONCOURS D'ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE GRAND OUEST.....	3
A. Calendrier.....	3
B. Inscriptions.....	3
C. Postes ouverts.....	3
D. Répartition des admis à concourir.....	3
E. Sélection.....	4
II.CANDIDATS.....	4
A. Origine géographique.....	4
B. Répartition hommes-femmes.....	4
C. Tranches d'âge.....	5
D. Langue.....	5
III.EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE.....	6
A. Déroulement.....	6
B. Nature des épreuves et analyse des résultats.....	6
C. Signes distinctifs.....	9
D. Candidats admissibles.....	9
IV.EPREUVES ORALES D'ADMISSION	9
A. Déroulement.....	9
B. Résultats des épreuves.....	10
C. Candidats admis.....	11
D. Préparation aux épreuves.....	11

Le concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest.

I. CONCOURS D'ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE GRAND OUEST

A. Calendrier

Période d'inscription	23 février au 24 mars 2010
Période de dépôt des dossiers	23 février au 1 ^{er} avril 2010
Date limite de retour des dossiers	1 ^{er} avril 2010
Épreuves d'admissibilité	26 mai 2010 la journée et 27 mai 2010 matin
Épreuves d'admission	5 au 7 octobre 2010
Publication des résultats	27 octobre 2010

B. Inscriptions

830 candidats ont retiré un dossier d'inscription, parmi eux, 825 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais, et 5 dossiers ont été refusés car envoyés hors délai.

Sur 825 candidats inscrits restants, 9 candidats n'ont pas été admis à concourir (principaux motifs : ancienneté non requise, candidats ne justifiant pas du diplôme requis, candidats internes n'étant pas en position d'activité le jour des épreuves).

C. Postes ouverts

Le **nombre total de postes ouverts s'élève à 37**, répartis de la manière suivante, selon les différentes voies de concours et les spécialités :

VOIES de CONCOURS	NOMBRE DE POSTES OUVERTS par SPECIALITE		
	Archives	Musées	TOTAL
Externe	11	12	23
Interne	5	6	11
3 ^{ème} concours	1	2	3
TOTAL	17	20	37

D. Répartition des admis à concourir

Les **816 candidats admis à concourir** étaient répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités :

SPECIALITES	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR				
	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	TOTAL	%
Archives	131	59	2	192	23,5%
Musées	490	120	14	624	76,5%
TOTAL	621	179	16	816	100,0%
	76,10%	21,94%	1,96%		

E. Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies.

	Archives	Musées
Externe	12	41
Interne	12	20
3 ^{ème} concours	2	7

Pour le concours externe, la sélection est très forte pour la spécialité musées (1 poste pour 41 admis à concourir).

II. CANDIDATS

A. Origine géographique

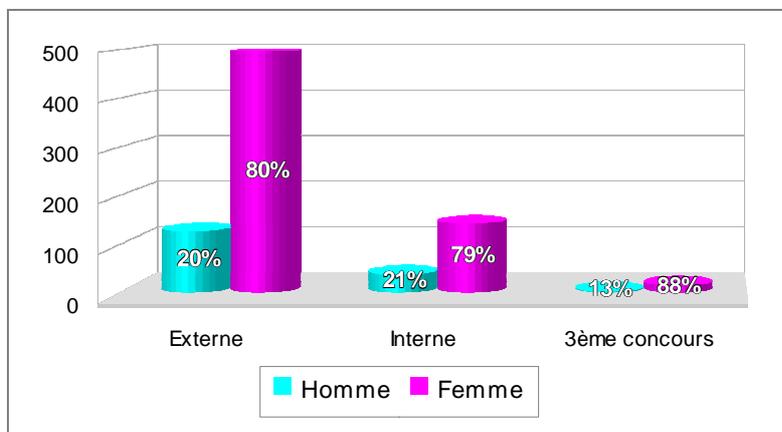
Les candidats convoqués sont domiciliés dans 70 départements différents.

REGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	216	601 soit 73,65% des convoqués
Pays de la Loire	223	
Basse Normandie	98	
Haute Normandie	64	
Hors Grand Ouest dont 1 domicilié dans les DOM TOM	215	215 soit 26,34% des convoqués

26% des candidats admis à concourir habitent l'un des 4 départements bretons (dont 39% en Ille et Vilaine). La majorité des admis à concourir vivent en Loire Atlantique (au nombre de 102). 27% des admis à concourir proviennent des Pays de la Loire dont 46% de Loire Atlantique.

B. Répartition hommes-femmes

Répartition des admis à concourir par sexe



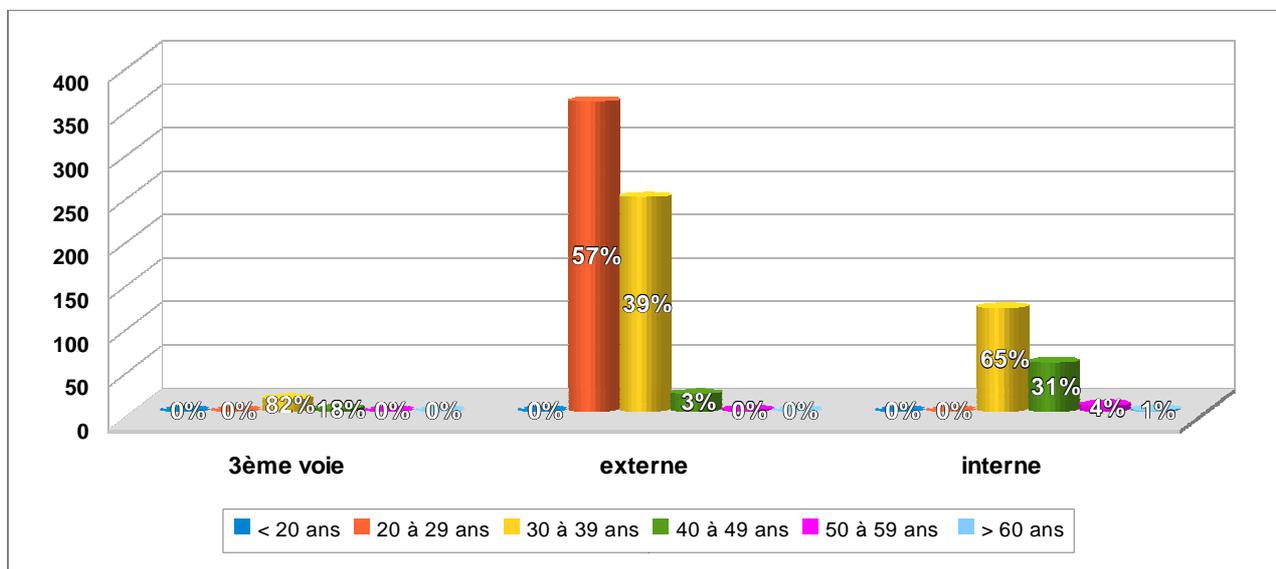
Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (80%).

C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir :

- 38 ans pour le concours interne,
- 37 ans pour le 3^{ème} concours
- 30 ans pour le concours externe

Age des admis à concourir par voies de concours



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 57% des admis à concourir. Pour la 3^{ème} voie, forte représentation des 30 à 39 ans (82% des admis à concourir). Enfin, pour le concours interne, la majorité des admis à concourir est âgée de 30 à 39 ans.

D. Langue

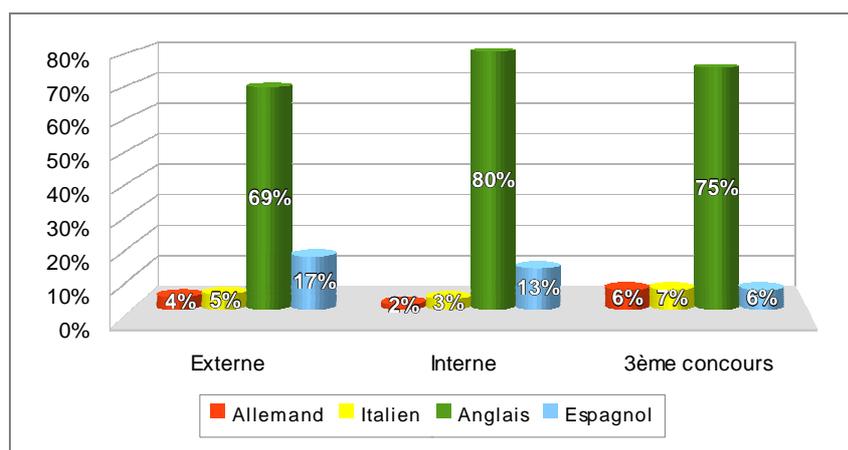
Les candidats pour l'épreuve de langue, comportant la traduction d'un texte, ont le choix entre 9 langues vivantes et 2 langues anciennes, mais l'anglais est la langue la plus demandée :

- concours externe : 69%, concours interne : 79,9%, 3^{ème} concours : 75%

LANGUE CHOISIE	NOMBRE DE CANDIDATS PAR LANGUE								
	Allemand	Anglais	Arabe moderne	Espagnol	Grec	Italien	Portugais	Grec ancien	Latin
EXTERNE	25	428	1	103	1	30	2	5	26
INTERNE	3	143	-	23	-	6	-	-	4
3^{ème} CONCOURS	1	12	-	1	-	1	1	-	-
TOTAL	29	583	1	127	1	37	3	5	30

L'épreuve de langue est obligatoire pour toutes les voies de concours.

Top 4 des langues vivantes



Le choix des candidats pour l'épreuve orale se porte majoritairement sur l'anglais, puis l'espagnol et l'italien notamment pour le concours interne et externe.

III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Pour plus de détails sur les sujets proposés, les annales sont consultables sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine www.cdg35.fr (rubrique « passer un concours » sous rubrique « concours et examens »).

A. Déroulement

Les épreuves se sont déroulées le 26 mai toute la journée et le 27 mai 2010 matin.

Les candidats ont été convoqués dans un seul centre d'écrits au Parc de l'Aumallerie à La Selle en Luitré.

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Nb convoqués	Nb présents le 1 ^{er} jour	Nb Convoqués	Nb présents le 1 ^{er} jour	Nb Convoqués	Nb présents le 1 ^{er} jour	Nb Convoqués	Nb présents le 1 ^{er} jour
Archives	131	74	59	40	2	2	192	116
Musées	490	290	120	86	14	11	624	387
TOTAL	621	364	179	126	16	13	816	503
Taux absentéisme	41,4%		29,6%		18,7%		38,4%	

Le taux général d'absentéisme s'élève donc à 38,4 %.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

1. Concours externe

Les candidats ont trois épreuves obligatoires.

■ **Épreuve de commentaire de texte (4 heures; coefficient 3)**

Le libellé du sujet commun aux deux spécialités était :

les candidats de la session 2010 devaient commenter un texte extrait de :

A l'aube du troisième millénaire, Bruno Foucart, in "Des Monuments historiques au patrimoine du XVIIIe siècle à nos jours, ou les égarements du cœur et de l'esprit", Françoise Bercé, éditions Flammarion, Série Art-Histoire-Société, 2000.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de commentaire de texte par spécialité

SPÉCIALITÉS	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
Archives	8,85/20	16/20	3/20	27
Musées	9,16/20	18/20	2/20	

■ **Épreuve de note de synthèse spécialisée (4 heures; coefficient 3)**

THEMATIQUE ABORDE PAR SPECIALITE	
Archives	L'archivage électronique
Musées	Le mécénat

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de note par spécialité

SPÉCIALITÉS	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
Archives	9,20/20	16,5/20	4/20	3
Musées	9,59/20	16,5/20	3/20	6

■ **Épreuve de composition spécialisée (4 heures; coefficient 3)**

Le libellé du sujet relatif à la spécialité « archives » était :

"Tout citoyen pourra demander dans tous les dépôts, aux jours et aux heures qui seront fixés, communication des pièces qu'ils renferment". (Loi du 7 messidor an II, article 37)

Ce principe d'accès aux archives vous semble-t-il respecté ? Quels moyens sont mis en œuvre pour le développer et élargir les publics ?"

Le libellé du sujet relatif à la spécialité musées était :

"Peut-on gérer un musée comme une entreprise ?"

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de composition par spécialité

SPÉCIALITÉS	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
Archives	9,90/20	16/20	2/20	2
Musées	10,17/20	17/20	4/20	1

2. Concours interne

Les candidats au concours interne ont deux épreuves obligatoires, une épreuve de commentaire et une épreuve de note. Le sujet est le même quelque soit la voie de concours choisie.

Se référer au paragraphe du concours externe, pour le détail des sujets.

■ Épreuve de commentaire de texte (4 heures; coefficient 3)

SPÉCIALITÉS	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
Archives	6,97/20	12/20	2/20	11
Musées	9,68/20	14,5/20	5,5/20	

■ Épreuve de note de synthèse par spécialité (4 heures; coefficient 3)

SPÉCIALITÉS	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
Archives	10,36/20	14,5/20	3/20	2
Musées	10,62/20	16/20	4,5/20	1

3. 3^{ème} concours

Les candidats au 3^{ème} concours ont trois épreuves obligatoires, une épreuve de commentaire, une épreuve de composition et une épreuve de note. Le sujet est le même quelque soit la voie de concours choisie.

Se référer au paragraphe du concours externe, pour le détail des sujets.

■ Épreuve de commentaire de texte (4 heures; coefficient 3)

SPÉCIALITÉS	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
Archives	13,50/20	14/20	13/20	1
Musées	8,50/20	14/20	4/20	

■ Épreuve de composition (4 heures; coefficient 3)

SPÉCIALITÉS	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
Archives	9/20	9/20	9/20	0
Musées	9,95/20	13,5/20	6/20	0

■ Épreuve de note de synthèse (4 heures; coefficient 3)

SPÉCIALITÉS	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
Archives	9/20	9/20	9/20	1
Musées	10,27/20	13,5/20	7/20	0

C. Signes distinctifs

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures potentielles d'anonymat de copies, qui n'ont pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets et rappelées plusieurs fois oralement.

Le jury tient à cet égard à attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du cdg35, rappelées, tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

Il est à noter que pour le concours d'attaché de conservation du patrimoine session 2010, aucun signe distinctif n'a été relevé sur les copies des candidats.

D. Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles
Archives	10/20	33	10,5/20	11	10,67/20	1
Musées	12,5/20	33	11,75/20	16	10,5/20	4
	TOTAL	66	TOTAL	27	TOTAL	5

Soit au total 98 candidats admissibles.

IV. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves d'admission se sont déroulées à la Chambre d'agriculture à Rennes du 5 au 7 octobre 2010.

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS	TOTAL
	Nb Convoqués	Nb Convoqués	Nb Convoqués	Nb Convoqués
Archives	33	11	1	45
Musées	33	16	4	53
TOTAL	66	27	5	98

Seuls deux candidats étaient absents ou ont abandonné avant leur dernière épreuve, sur les 98 candidats convoqués.

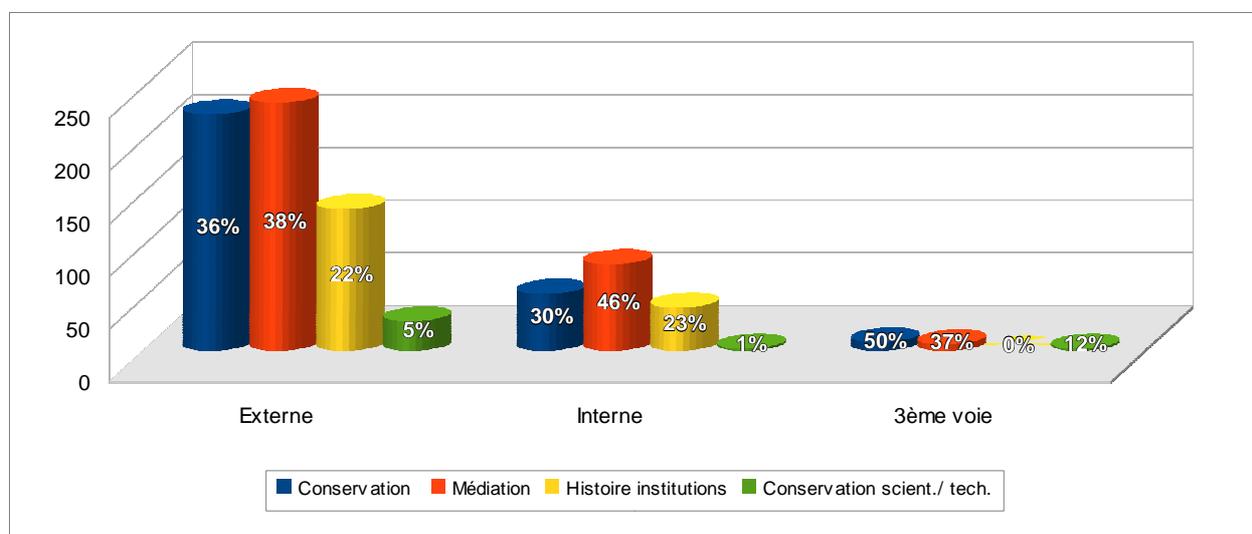
Chaque candidat a donc passé trois épreuves obligatoires :

- une conversation avec le jury
- une interrogation portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription (conservation, médiation, histoire des institutions, conservation scientifique et technique)
- une traduction orale d'un texte

Et une épreuve facultative de traitement informatisé de l'information, pour les candidats qui en avait manifesté l'intention au moment de l'inscription.

396 candidats ont choisi de passer cette épreuve facultative (48,5% des admis à concourir).

Choix du domaine optionnel pour l'épreuve d'interrogation



Le choix des candidats s'est porté en majorité sur le domaine optionnel « médiation » pour 39,5% d'entre eux, toutes voies de concours confondues.

B. Résultats des épreuves

CONCOURS EXTERNE - Résultats des épreuves obligatoires d'admission

EPREUVES	ARCHIVES			MUSEES		
	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)
Conversation	10,35/20	17/20	4/20	12,73/20	17/20	5/20
Interrogation	9,44/20	18/20	2/20	11,98/20	18/20	6/20
Traduction	9,21/20	19/20	4/20	12,47/20	18,5/20	5/20

CONCOURS INTERNE - Résultats des épreuves obligatoires d'admission

EPREUVES	ARCHIVES			MUSEES		
	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)
Conversation	9,64/20	17/20	2/20	10,19/20	19/20	4/20
Interrogation	11,18/20	17/20	4/20	11,34/20	18/20	2/20
Traduction	8,41/20	17,5/20	4/20	12,5/20	18/20	8/20

3^{ÈME} CONCOURS - Résultats des épreuves obligatoires d'admission

EPREUVES	ARCHIVES			MUSEES		
	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)
Conversation	15/20	15/20	15/20	11,13/20	16/20	5/20
Interrogation	11/20	11/20	11/20	9,25/20	12/20	8/20
Traduction	6/20	6/20	6/20	14,88/20	18/20	12,5/20

Le jury attire l'attention des candidats de chaque voie de concours mais surtout des candidats internes, sur l'importance de bien connaître l'environnement professionnel et l'actualité des collectivités territoriales, en dépassant le cadre strict du service ou de l'établissement où ils travaillent ou seront amenés à être en poste.

C. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite de 15%.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

SPÉCIALITÉS	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ÈME} CONCOURS	
	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis
Archives	11,53/20	11	10,96/20	5	11,27/20	1
Musées	13,87/20	12	12,58/20	6	11,7/20	2
TOTAL		23	TOTAL	11	TOTAL	3

Soit 37 candidats admis.

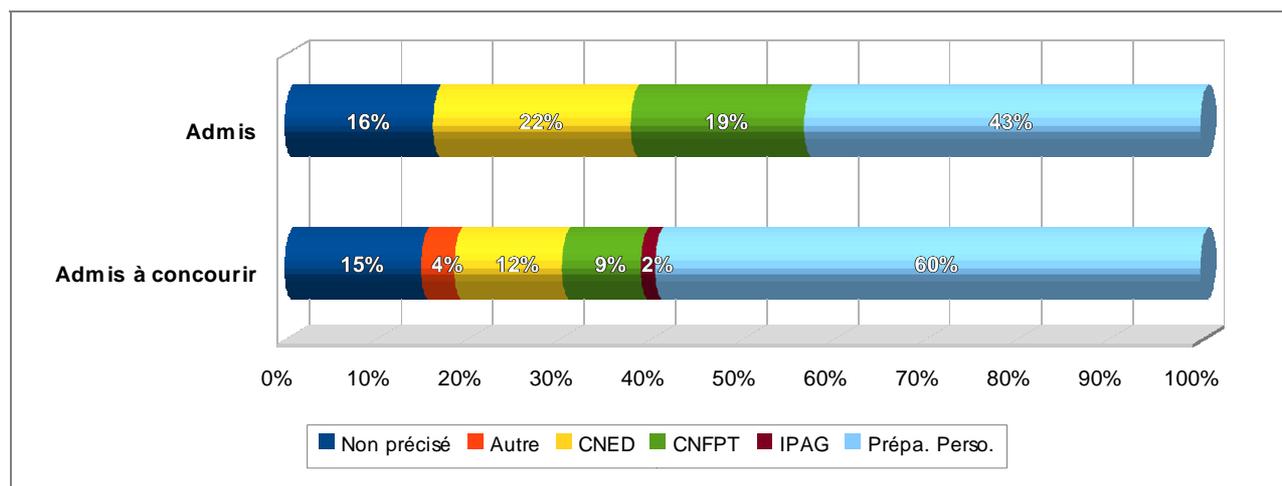
Le jury constate avec satisfaction que tous les postes sont pourvus. Il souligne néanmoins que le faible nombre de postes au regard d'un nombre important de candidats d'un bon niveau porte les seuils à un niveau généralement élevé qui conduit à l'échec de candidats qui n'ont nullement démerité et pourront accepter difficilement cet échec. Le jury encourage vivement ces candidats à ne pas se décourager et à se présenter à une prochaine session.

D. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation au concours, les 37 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 43%
- avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT : 19%
- avoir suivi une préparation aux épreuves par un autre organisme : 22%

Comparaison préparation aux épreuves



On remarque que les candidats ayant eu une préparation aux épreuves via le CNFPT, mais aussi via le CNED, ont un taux de réussite plus important.

Les 37 candidats admis au concours d'attaché de conservation du patrimoine 2010, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 81% de niveau 1 (bac +5)
- 19% de niveau 2 (bac+3 à bac +4)

Fait à Thorigné-Fouillard le 25 novembre 2010

Le Président du jury,

Louis LE COZ
Maire adjoint à la mairie de Redon

Concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine - les chiffres de la session 2010

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Int	Ext	3 ^{ème}	Total	Int	Ext	3 ^{ème}	Int	Ext	3 ^{ème}	Total
Archives	5	11	1	17	59	131	2	192	40	74	2	116	10,5	10	10,67	11	33	1	45	10,96	11,53	11,27	5	11	1	17
Musées	6	12	2	20	120	490	14	624	86	290	11	387	11,75	12,5	10,5	16	33	4	53	12,58	13,87	11,7	6	12	2	20
TOTAL	11	23	3	37	179	621	16	816	126	364	13	503	-	-	-	27	66	5	98	-	-	-	11	23	3	37